



DURÉE

14 heures



EFFECTIF

4 à 10 pers.



VALIDITÉ

2 ans



PRÉREQUIS

Aucun



PUBLIC VISÉ

Salarié du public
ou du privé



Objectifs

Être capable :

D'intervenir immédiatement et efficacement après un accident du travail.

Rendre le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et faire ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

Programme

Après une présentation du programme, du formateur et des participants :

Contribuer à la prévention des risques professionnels

Situer le cadre juridique de son intervention

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Intervenir face à une situation d'accident du travail

Réaliser une protection adaptée

Examiner la victime et mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Alerter les secours en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Secourir la victime :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Épreuve certificative

Organisation



Méthodes pédagogiques

Démonstrations, mises en situation, outils multimédias



Évaluation

Certificative selon le document de référence de l'INRS



Apprenant

Participation active
Réalisation de l'ensemble des gestes de secours et des conduites à tenir
Validation d'une mise en situation professionnelle

Cadre légal



Réglementation

Code du Travail et document de référence de l'INRS



Intervenant

Formateur certifié par le réseau INRS



Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap



Modalité d'accès

A l'initiative de l'employeur ou à la demande du salarié